

FFBB  **2024**

PLAN INFRA

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES



PLAN INFRA

Cahier des prescriptions techniques

Version 1.0 validé par le Bureau Fédéral du 22 mars 2019

SOMMAIRE

Introduction

Partie règlementaire

- Caractéristiques d'un terrain 3x3
- Caractéristiques d'un terrain 5x5

Descriptif PRO par type d'INFRA

- 1- Playground Basket 3x3 ou 5x5
- 2- Playground Basket couvert 3x3 et 5x5
- 3- Playground Basket éphémère 3x3 (Dalles de type SportCourt ou équivalente)
- 4- Salle ECO BASKET
- 5- Dispositions Communes aux Playground Basket 3x3 / 5x5 couvert et non-couvert
- 6- Aide au chiffrage du projet -Tableau des surfaces et combinaisons possibles
- 7- Option(s) et Innovation(s) technologique(s)
- 8- Équipement VxE
- 9- Glossaire

Introduction

Plan INFRA :

Le Plan INFRA de la FFBB a pour ambition de décliner territorialement le projet FFBB 2024 comme un véritable outil d'aménagement et de reconnaissance d'innovation sociale. La fédération adapte ses actions aux spécificités de chaque territoire (urbains, métropoles, ruraux, Quartiers de la Politique de la Ville, ultramarins, Corse).

Il est co-construit avec les collectivités territoriales, afin que de nouveaux pratiquant(e)s trouvent en accès libre (tout public) ou contrôlés (clubs, comités ou ligues) des espaces dédiés, neufs ou rénovés, un lieu de pratique du basket sous toutes ses formes.

La FFBB met en œuvre un financement partiel des projets par un fonds fédéral et des apports liés aux conventions signées. Son schéma de développement territorial, lié au 3x3 et au VxE, est inscrit sous le thème « Héritage et Société ».

Label INFRA :

Un label INFRA viendra valoriser la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du basket (3x3 et VxE). Il incitera les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage, à choisir des solutions préconisées par la FFBB. Il récompensera les efforts des promoteurs, publics ou privés, de projets de rénovation ou de construction de terrains de basket, dotant ainsi les clubs d'un atout supplémentaire pour de nouveaux joueurs.

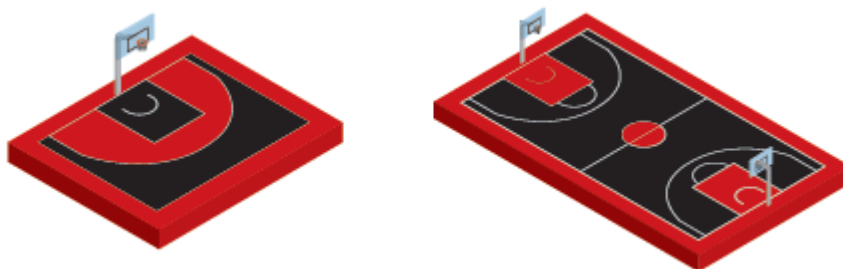
Ce label INFRA déclenchera éventuellement une participation de la FFBB à travers son fonds fédéral voire tout autre financement public que la FFBB aura obtenu.

Cahier des Prescriptions techniques :

Ce cahier des prescriptions techniques ne doit être assimilé qu'à un guide de bonnes pratiques dans la conduite d'un projet d'équipement dédié à la pratique du Basketball.

Précautions de lecture : Dans le cadre des partenariats techniques fédéraux et à titre d'information, la FFBB s'est inspirée des éléments techniques fournis par les sociétés SMC2 et Gerflor (SportCourt).

1- Playground Basket 3x3 ou 5x5



L'identification des zones en capacité de recevoir un équipement est importante. Il s'agit soit d'un espace d'évolution sportive à réhabiliter, soit d'un nouvel espace à créer.

Le Playground Basket 3x3 ou 5x5 est un terrain de basket extérieur. Facilement aménageable sur des surfaces à construire ou laissées à l'abandon, mais aussi dans le cadre de rénovation d'infrastructures existantes pour un coût relativement faible.

En accès libre ou contrôlé, ces terrains (en fonction de la surface déterminée) permettront la pratique du 3x3, 5x5 ou VxE

Pour une surface allant de 285 m² (1 terrain 3x3) à 608 m² (1 terrain 5x5 ou 2 terrains 3x3), ces terrains sont généralement accompagnés d'un sol en « enrobé » ou « enrobé peint ».

Ces terrains seront équipés de Panneau(x) Transparent(s) avec protection (dimensions : 180 cm x 105 cm)

Certains équipements optionnels tels que l'éclairage, les tribunes, ainsi qu'un revêtement de sol de type « résine PU » ou « caoutchouc » seront étudiés dans le cadre de la démarche qualité du Label INFRA (cf. partie LABEL)

En matière d'implantation, il est également au **maître d'ouvrage** de situer le projet à proximité d'un espace de vie associative (club existant ou à venir)

2- Playground Basket couvert 3x3 et 5x5



Le Playground Basket couvert 3x3 ou 5x5 est un terrain de basket extérieur avec ossature bois et couverture textile.

Facilement aménageable sur des surfaces à construire ou laissées à l'abandon, mais aussi dans le cadre de rénovation d'infrastructures existantes pour un coût relativement faible.

En accès libre ou contrôlé, ces terrains (en fonction de la surface déterminée) permettront la pratique du 3x3, 5x5 ou VxE par tout temps

Pour une surface allant de 437 m² (1 terrain 3x3) à 828 m² (1 terrain de 5x5 ou 2 terrains 3x3) sont généralement accompagnés d'un sol en « enrobé » ou « enrobé peint ».

Ces terrains seront équipés de Panneau(x) Transparent(s) avec protection (dimensions : 180 cm x 105 cm)

Certains équipements optionnels tels que l'éclairage, les tribunes, le chronomètre, le bardage latéral ainsi qu'un revêtement de sol de type « résine PU » ou « caoutchouc » seront étudiés dans le cadre de la démarche qualité du Label INFRA (cf. partie LABEL)

En matière d'implantation, il est conseillé également au **maître d'ouvrage** de situer le projet à proximité d'un espace de vie associative (club existant ou à venir)

2.1 Avantages :

- Garantie décennale constructeur
- Charpente bois lamellé collé –acier galvanisé à chaud.
- Membrane textile de couverture de type TX 30 de chez FERRARI (garantie 25 ans)
- Récupération des eaux pluviales
- Fondations.
- Rapidité de construction
- Éclairage LED (option)
- La toile tendue
- Le bois lamellé collé

Le bois lamellé s'impose comme un matériau d'avenir qui répond aux enjeux climatiques, énergétiques et économiques de notre société. Sa production nécessite très peu d'énergie et permet de stocker le CO2 de l'atmosphère.

- Le bois lamellé présente de nombreux atouts techniques :
- Résistance au feu
- Résistance aux ambiances atmosphériques et chimique agressive
- Stabilité dimensionnelle sous variation de température
- Qualité acoustique
- Qualité sismique

2-2 Types de prestations :

Le porteur du projet devra à minima s'appuyer un dossier mentionnant les éléments suivants :

- Charpente bois-acier.
- Membrane textile de couverture.
- Récupération des eaux pluviales
- Fondations
- Électricité (Option)

Le niveau d'éclairage est de 300 lux minimum.

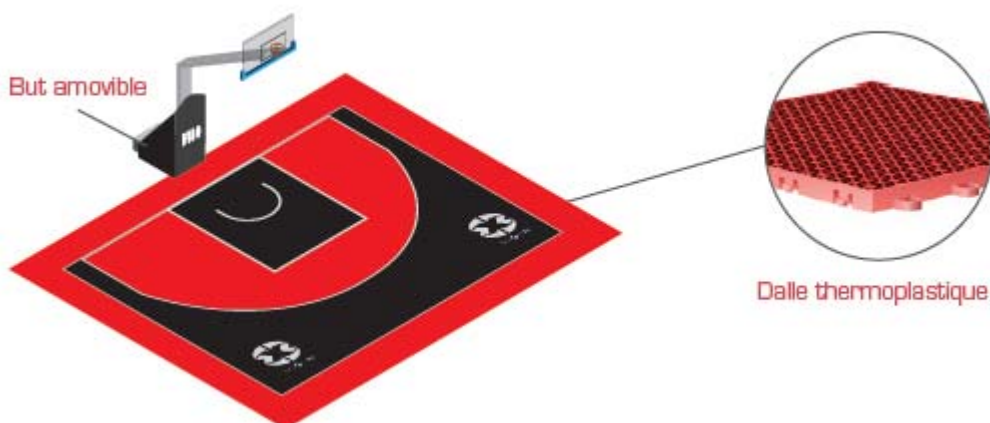
Pour un rendu optimum des couleurs nécessaire à la bonne pratique du jeu, l'éclairage principal devra être réalisé par des projecteurs LED.

2-3 Limites de prestation :

Ne sont généralement pas compris dans ce type prestation, les travaux ou démarches suivants :

- Plateforme
- Raccordement aux réseaux existants : Eaux pluviales, électricité, ...
- Les réseaux sont mis à disposition en limite de bâtiment par le maître de l'ouvrage
- Travaux nécessaires pour l'aménagement d'un accès camion sur le site de montage.
- Éventuels travaux d'élagage des arbres.
- Frais relatifs à une éventuelle demande de permis de construire. La société retenue devra néanmoins fournir l'ensemble des plans nécessaires au dépôt du permis de construire.
- Réfection de la plateforme de jeu et du sol sportif.
- Sol sportif
- Équipements sportifs (but(s) de basket)

3- Playground Basket éphémère 3x3.



Le Playground Basket éphémère 3x3 est un terrain de basket extérieur avec sol démontable et but amovible

Cette structure amovible permet de promouvoir l'activité lors de différents événements tels que les tournois de 3x3 et/ ou des Centres Génération Basket. L'accès y est généralement contrôlé.

D'une surface de 285 m² (1 terrain 3x3), il est d'un sol en dalles thermoplastiques, d'un but de basket spécifique avec un Panneau Transparent et avec protection (dimensions : 180 cm x 105 cm). Des équipements optionnels pourront agrémenter la structure tels que chronomètre et tribunes.

3-1 Type de revêtement :

Le revêtement doit être du type dit « flottant », constitué de dalles thermoplastiques accrochées les unes aux autres par un système de clips assurant un verrouillage inter dalle à la tenue parfaite sous le jeu.

Les dalles sont ajourées et donc totalement perméables.

La surface des dalles présente une structure en relief permettant d'assurer une bonne tenue du pied et une glissance admissible pour la pratique du Basketball.

Le matériau utilisé doit être totalement résistant aux U.V.

Les propositions de revêtement font l'objet d'un P.V. d'identification de leurs compositions, résistance aux U.V. et d'un P.V. d'essais mettant en évidence notamment les valeurs de glissance, d'absorption de choc et de rebond de ballon.

Ces P.V. sont réalisés par un organisme tiers.

Le revêtement doit respecter la norme NF EN 14877 « **Revêtements synthétiques pour terrains de sport en plein air** » de juillet 2006, qui spécifie les exigences applicables aux revêtements synthétiques pour installations de sport en plein air.

- L'exigence normative pour la glissance humide ne sera pas retenue mais ce revêtement ne pourra pas être joué par temps humide sauf si le terrain est couvert.
- Les caractéristiques de traction ne seront pas retenues.

Toutes les autres exigences normatives des revêtements synthétiques destinés aux installations multisports demeurent valides.

Le revêtement doit enfin comporter deux couleurs distinguant l'aire de jeu des zones de dégagement.

3-2 Caractéristiques Techniques des dalles thermoplastiques :

- Double maillage pour une plus grande durabilité
- Système d'emboîtement breveté conçu pour accompagner les mouvements des sportifs et réduire les risques de blessures
- Résistance aux rayons ultraviolets et tenue des couleurs dans le temps
- Envers conçu pour assurer un confort de jeu optimal
- Dimensions : 30,5 cm x 30,5 cm. Épaisseur cm 1.59 cm
- Poids d'une dalle (unité): 350 g

3-3 Pente :

Le revêtement doit être posé une fois que tous les autres travaux ont été terminés dans la zone. Le sol support doit avoir un seuil de tolérance de 3mm sous la règle de 3 m. Plus le support est plat, meilleures seront les performances. Il est important d'enlever tous les débris de la surface avant de poser le revêtement. Les dallages (sol support) faisant apparaître des bosses et des creux doivent être poncer à l'aide d'une ponceuse pour béton ou d'une machine à surfacer. Pour remplir les creux, il est recommandé d'utiliser des liants pour béton.

3-4 But de Basket mobile :

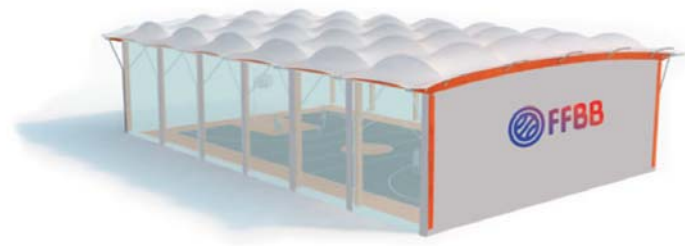
Il doit :

- Être conforme à la norme EN 1270 et supportant les tests de charges selon l'article R322-19 à R322-26 du code du sport.
- Être mobile et lesté sans ancrage (à tester à chaque montage)
- Avoir un déport 2m25 – hauteur Cercle 3m05
- Être doté d'un panneau méthacrylate 1m80 x 1m05 x 15mm monté sur cadre métallique périphérique avec reprise en direct du cercle à déclenchement taré à 105kg
- Être composé d'un ossature métallique Galvanisée à chaud avec but monté sur 2 articulations permettant un montage aisé grâce à un enrouleur manuel.
- Avoir un socle lourd d'une largeur d'1m20 – Profondeur 2m20
- Avoir un lest indépendant de 640kg dimensions 1m18 x 0m60 x Ht 0m40 s'encastant par l'arrière et manœuvrable au transpalette.
- Avoir une base avant montée sur 2 grosses roues fixes pour le déplacement s'escamotant pour l'utilisation par 2 pieds réglables en hauteur.
- Être doté d'une protection, bas de panneau, à visser d'une largeur d'1m80 avec 2 retours de 0m40
- Avoir une façade en mousse recouvert d'une bâche PVC (épaisseur 5cm de 2m30 x 1m30 + 2 retours de 1m90 x 1m50)

4- Salle Eco Basket



Terrain 3x3



Terrain 5x5

Définition : Salle en ossature bois et couverte par une membrane textile

Intérêt : Économique par rapport à un gymnase traditionnel

Utilisation : 3x3, 5x5 et VxE

Accès : Contrôlé

Surface : + ou - 1 000 m²

Sol : PVC, finition linoleum ou parquet

Couverture : Membrane textile (traitement de l'air et économie d'énergie)

Équipement Optionnel : Chauffage

Cout : Estimation de 700 €HT par m²

Présentation du projet

Exemple de prescriptions techniques pour la fourniture et la construction d'une Salle ECO-BAKSET de type tempéré en couverture textile avec les dimensions principales suivantes :

- Longueur totale couverte : 35,86 m
- Largeur totale couverte : 27,06 m

- Hauteur en rive : 7,05 m
- Hauteur utile sous faîtage : 7,00 m
- Surface couverte : 970 m²

Selon la réglementation des ERP, ce type d'ouvrage est considéré de type X en 5° catégorie.

Le porteur du projet devra à minima s'appuyer un dossier mentionnant les éléments suivants :

4-1 Infrastructure - VRD - Réseaux

- Implantation définie par un géomètre expert
- Terrassement en déblai
- Drainage périphérique et évacuation EP
- Géotextile
- Structure en tout venant 0/60 sur épaisseur 0,30 m
- Couche de réglage en GNT 0/20 sur épaisseur de 5 cm
- Enrobé dense 0/10 sur épaisseur de 3,5 cm
- Enrobé dense 0/6 sur épaisseur de 2,5 cm
- Bordures béton P1 en périphérie plateforme bitume

4.2 Bâtiment sportif

4-2-1 Charpente bois-acier

Dans le cadre d'une démarche environnementale et citoyenne, il est préférable de choisir le bois comme matériau de construction principal.

En effet, le bois joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les arbres réduisent le CO₂ de l'atmosphère. Lors de sa croissance, un mètre cube de bois absorbe 1 tonnes de CO₂ : Construire en bois, c'est réduire le réchauffement climatique et protéger la planète.

4-2-2 Membrane textile de couverture

Chaque module de couverture correspond à une travée de charpente.

La fixation des modules de membranes s'effectue sur l'extrados des traverses en bois lamellé-collé avec des profilés aluminium anodisé.

4-2-3 Évacuation eaux pluviales

4-2-4 Façades

- Façades textiles en partie supérieure
- Bardage bois
- Portes en aluminium
- Baies vitrées en aluminium

4-2-5 Fondations

De par sa conception, ce type de bâtiment ne nécessite pas des travaux lourds de génie civil tels que mise en œuvre de massifs de fondations.

Les fondations sont généralement réalisées avec des pieux métalliques vissés dans le sol selon le procédé Technopieux bénéficiant d'un avis technique du CSTB. Ce système de fondation en filière sèche ne nécessite pas de travaux de terrassement et permet une intervention rapide sur des terrains de sport existant sans les endommager.

4-2-6 Éclairage

Éclairage principal

Selon le règlement des Salles et Terrains de la FFBB le niveau d'éclairement moyen réglementaire est de 500 lux minimum avec un coefficient d'uniformité de 0,7 mesurée sur un minimum de 13 points répartis de façon homogène sur la surface couverte (cf. règlement FFBB).

L'éclairage principal devra être réalisé avec des projecteurs LED permettant ainsi :

- Des économies d'énergie
- Des économies financières
- Un confort de jeu optimum avec une bonne homogénéité de la lumière et un bon rendu des couleurs.

4-2-7 Chauffage pour une température de 12°C (option)

La salle sera chauffée par rayonnement gaz pour proposer une température de jeu ressentie de 12°C. Ce principe de chauffage est utilisé régulièrement pour les bâtiments sportifs de grande hauteur.

Le chauffage sera ainsi assuré par des radiants à tubes sombres à combustibles gazeux.

4-2-8 Régulation hygrométrique de confort

Le système de régulation hygrométrique permet de réguler le niveau d'hygrométrie à un niveau idéal pour la pratique sportive avec notamment la suppression des risques de condensation sur les sols non isolés des terrains de basket ainsi qu'un meilleur vieillissement des matériaux et du matériel sportif

4-3 Sol Sportif

La salle est destinée à des activités sportives de loisirs sans compétition de haut niveau. Le sol sportif doit répondre à la norme EN 14 904.

4-3-1 Mise en œuvre d'un sol à déformation ponctuelle.

Les sols à déformation ponctuelle se compriment autour du point d'impact (pied) pour absorber la force de l'impact ou du choc. Les qualités de déformation de surface des matériaux ponctuels qui caractérisent les propriétés de confort, les rendent particulièrement adaptés à la pratique du sport de l'enfant. Ces propriétés les rendent plus confortables à la marche et à la course, pour tous les pratiquants.

4.3.2 Mise en œuvre d'un sol à déformation élastique surfacique type Parquet.

Les sols à déformation élastique surfacique se déforment sur une surface plus grande que le point de pression, et nécessitent donc un effort plus important pour être mis en mouvement. Ils sont donc « durs » au contact même s'ils restent souples par leur conception et très performants en termes d'amorti. Ils conviennent particulièrement pour des sports qui nécessitent de la restitution d'énergie, du rebond de balle, comme le basket-ball et la pratique handisport en fauteuil.

Les parquets massifs peuvent être posés dans des conditions respectant un taux d'humidité relative compris entre 25 et 85%. Toutefois, pour minimiser son impact sur le parquet, ce taux moyen ne doit pas varier de plus de 30% sur l'année. Le niveau d'humidité des bâtiments à usage sportif tels, que les salles de sport et les gymnases est en général compris entre 35 à 65%. Des paramètres tels que la

température de fonctionnement et la méthode de ventilation utilisée pendant l'année détermineront la capacité à maintenir le niveau d'humidité ou la nécessité de faire des contrôles à certaines périodes.

4-4 Équipements sportifs

Buts de Basket longitudinaux : 1 paire

- Conforme à la norme EN 1270 et supportant les tests de charges selon l'article R322-19 à R322-26 du code du sport.
- Structure support de type 5 (relevable en charpente)
- Construction métallique tubulaire carré 100mm - Déport réglable avec blocage définitif - Y compris poulies, câbles et fixations - Structure métallique galvanisé à chaud - Manivelle avec verrouillage permettant de régler la hauteur des panneaux de 2m60 à 3m05.
- Panneau en matière transparente 1m80x1m05x20mm conforme à la norme EN 1270 avec cadre et tracé blanc (adhésif)
- Protection (capitonnage) de la partie inférieure des panneaux d'une largeur d'1m80 + 2 retours de 0m40, par caoutchouc alvéolaire 20mm
- Cercle renforcé compétition, à déclenchement 105kg, conforme à la norme EN 1270 - Orange RAL 2004 - Avec attaches filets - Filet basket compétition- Coton 4,5mm, maille simple- Blanc
- Stop chute obligatoire (Selon la norme EN 360) pour les buts suspendus - Système de frein stoppant la chute du panneau en cas de rupture du câble - Livré avec mousquetons
- Enrouleur électrique - Force 350 kg - Avec réglage des fins de course haut et bas directement sur moteur, Débrayage en manuel - Boîtier de commande à clé (positionné à l'aplomb du moteur à une distance maximale de 3m00) - Avec carter de protection - Sur alimentation 220V mono 3 x 2,5 - Protection 6 ampères Courbe D (Non comprise) - Entraxe de fixation sur support standard plat 190mm à l'horizontale et de 190mm à la Verticale

Buts de Basket Transversaux (2 paires soit 4 buts BB + traçage zone 3pts/raquette)

- Conforme à la norme EN 1270 et supportant les tests de charges selon l'article R322-19 à R322-26 du code du sport.
- Buts de type 4 (fixé au mur ou sur structure latérale)
- Panneau polyester 1m80x1m05x20mm avec cadre et tracé noir teinté dans la masse
- Protection (capitonnage) de la partie inférieure des panneaux d'une largeur d'1m80 + 2 retours de 0m40, par caoutchouc alvéolaire 20mm
- Cercle renforcé compétition, conforme à la norme EN 1270 - Réglementaire compétitions - - Orange RAL 2004 - Avec attaches filets - Résistance en bout de cercle 300kg - Filet basket compétition- Coton 4,5mm, maille simple- Blanc

Panneau affichage scoring et chrono : 1 unité

- Dimensions : 2m00 x 1m00 - 17 chiffres (10 ht 25cm + 7 ht 20cm) - Visibilité 120 mètres - Chrono + scores 2 x 999 N° de période + témoin arrêt chrono + temps pénalités de retard + 3 TM + témoin possession de balle - klaxon intégré - Poids = 30 kg – Radiocommande pupitre principal avec émetteur radio HF intégré + batterie de réserve de marche + bloc alimentation + sacoche de rangement + poire Start / Stop.
- Option : Paire de chronomètre de tirs 24/14 secondes fixée sur buts de basket.

4-5 Exemple de prix et délais de livraison

Prestations de base

Descriptif	Désignation	Quantité	Unité	PU € HT	Total € HT
4.1 Infrastructure - VRD - Réseaux					
	Infrastructures, VRD, réseaux (estimatif)	1	Ensemble	95 700	95 700
4.2 Bâtiment Sportif					
	Charpente				
	Couverture textile				
	Evacuation EP	1	Ensemble	326 400	326 400
	Façades textile				
	Bardage				
	Portes				
	Baie vitrée				
	Fondations (estimatif)	1	Ensemble	52 000	52 000
	Eclairage 500 lux	1	Ensemble	33 165	33 165
	Régulation hygrothermique	1	Ensemble	35 250	35 250
4.3- Sol Sportif					
	Sol sportif en PVC	1	Ensemble	62 473	62 473
4.4 - Equipements sportifs					
	Panneaux de baskets longitudinaux	1	Paire	9 312	9 312
	Panneau affichage scoring et chrono	1	Unité	2 655	2 655
				TOTAL HT	616 955
				TVA 20%	123 391
				TOTAL TTC	740 346

- Options :
 - Chauffage 12°C = environ 40 000 €
 - Sol Parquet = environ 75 000 €
 - Buts de Basket Transversaux : Sur études
- Validité de l'offre à définir par le constructeur
- Garantie décennale constructeur
- Limite de prestations généralement constatée:
 - Raccordement aux réseaux existants : Eaux pluviales, électricité, ...
 - Les réseaux sont mis à disposition en limite de bâtiment par le maître de l'ouvrage
 - Travaux nécessaires pour l'aménagement d'un accès camion sur le site de montage.
 - Éventuels travaux d'élagage des arbres.
 - Frais relatifs à une éventuelle demande de permis de construire. La société retenue devra fournir l'ensemble des plans nécessaire au dépôt du permis de construire.
 - Toutes les prestations non décrites dans le devis / offre qui vous sera proposée par la société retenue

Planning :

- Livraison de l'ouvrage clé en main : environ 6 mois après la commande.

5- Dispositions Communes aux Playground Basket 3x3 / 5x5 couvert et non-couvert

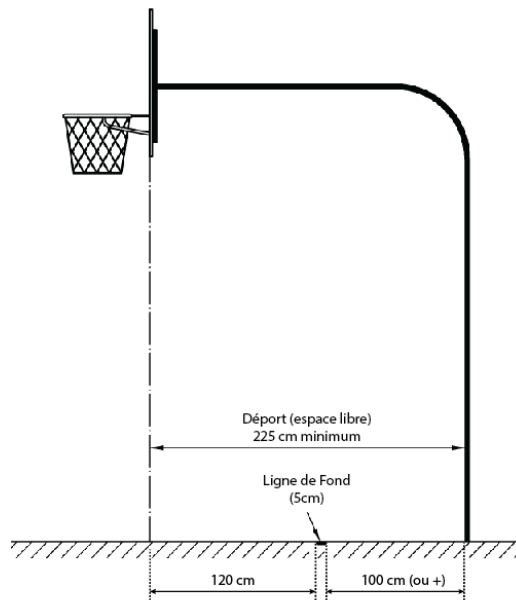
5-1 Buts de basket

Le but de basket est un ensemble comprenant :

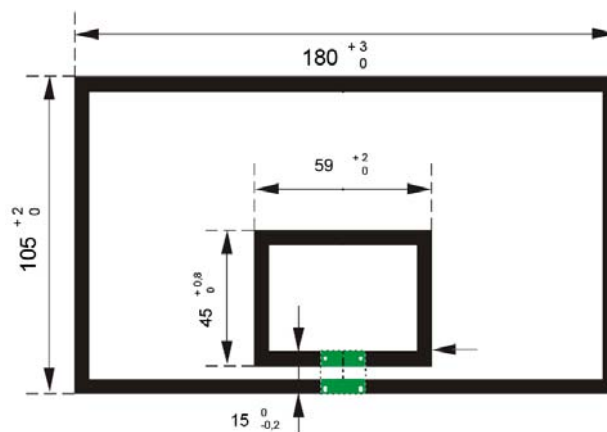
- La structure support
- La protection éventuelle de la structure (capitonnage)
- Un / des élément(s) de stabilité
- Le panneau
- La protection du panneau (capitonnage)
- Le cercle / anneau
- Le Filet

Tous les buts de basket doivent être conforme à la norme EN 1270 ainsi qu'aux articles R 322-19 à R 322-26 du code du sport.

Pour les terrains de basket extérieurs, Le(s) but(s) de type 1 (but auto stable), 6 (amovible avec fourreaux) et 7 (fixé au sol) devra(ont) avoir un déport (espace libre) minimum de 225 cm dépourvu d'obstacle.



Le Panneau devra être en matière transparente (matériau synthétique transparent incolore ou verre de sécurité incolore transparent et sans distorsion) et mesuré 180 cm de long par 105 cm de haut. Le marquage des éléments du panneau devront-êtré de couleur blanche.



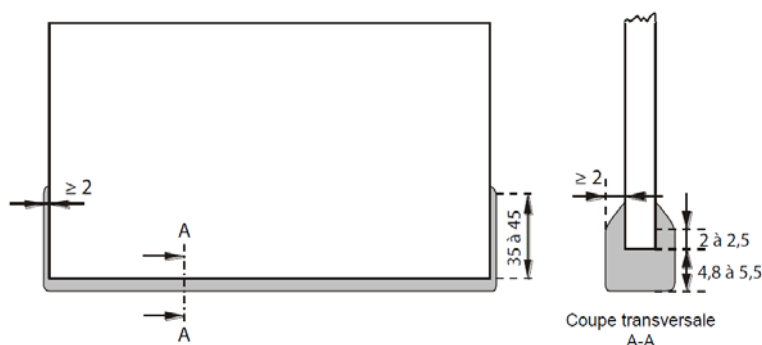
Le cercle devra être en tout point conforme à la norme EN 1270 et être doté d'un dispositif/mécanisme de déclenchement sous tension avec des qualités de rebond très proches de celles d'un anneau fixe. Le mécanisme de déclenchement sous tension doit garantir ces caractéristiques mais ne doit causer aucun dommage au panier ou au panneau. La conception de l'anneau et sa construction doivent être telles qu'elles garantissent la sécurité du joueur. Le mécanisme ne doit se déclencher qu'à partir d'une tension statique minimum de 82 kg et de 105 kg maximum exercée sur la partie supérieure de l'anneau, au point le plus éloigné du panneau. Le mécanisme de déclenchement doit être ajustable selon la moyenne de tension statique donnée. Lorsque le mécanisme est déclenché, l'anneau ne doit pas pivoter à plus de 30 degrés et pas à moins de 10 degrés au-dessous de sa position horizontale originale. Après le déclenchement et alors que la pression n'est plus appliquée, le cercle doit reprendre automatiquement et instantanément sa position originale. Aucune fente ou déformation permanente de l'anneau ne devra être observée.

Le filet doit être en ficelle blanche (fibres synthétiques ou naturelles) et doit :

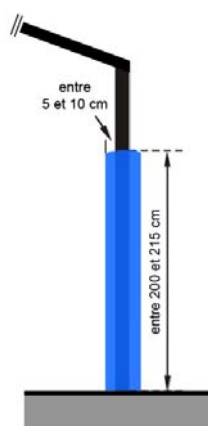
- être suspendus à l'anneau,
- être fabriqués de façon à freiner momentanément le ballon lorsqu'il passe à travers le panier,
- avoir une longueur minimum de 400 mm et maximum de 450 mm,
- être fabriqués avec douze (12) boucles pour l'accrocher à l'anneau.

Le capitonnage du panneau doit être d'une seule couleur et doit avoir une épaisseur de 2 à 2,7 cm sur le devant, l'arrière et les côtés du panneau. Le capitonnage doit avoir une épaisseur de 4,8 à 5,5 cm sur le bord inférieur du panneau.

Ce capitonnage doit couvrir la base et les côtés du panneau sur une distance de 35 à 45 cm à partir de la base du panneau. Les bords inférieurs devant et derrière doivent être couverts sur une hauteur minimum de 2 à 2,5 cm à partir de la base du panneau.



Le capitonnage de la structure, pour les buts de Type 1, 6 et 7, doit couvrir à minima, la face avant du « poteau » et ses cotés sur une hauteur minimum de 200 cm à partir du sol avec une épaisseur minimum de 5 cm



5-2 Tracés 5x5 et 3x3

Les tracés d'un terrain de basket (5x5 ou 3x3) devront être conforme à la réglementation en vigueur. Celle-ci est disponible dans le « Règlement des salles et terrains » : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/salles-et-terrains>

6- Aide au chiffrage du projet -Tableau des surfaces et combinaisons possibles

Type de terrain	EQUIPEMENTS		PRATIQUES			OPTIONS				
	SURFACE	COÛT €/M ²	3x3	5x5	VME	SOL RÉSINE PU OU CROUCHOUIC	ÉCLAIRAGE	TRIBUNE	CHRONO	TERRAIN CONNECTÉ
1	Playground Basket 3x3	285 m ²	105 €	✓		✓	✓	✓		✓
	Playground Basket 5x5	808 m ²	115 €	✓	✓	✓	✓	✓		✓
2	Playground Basket City	285 m ²	105 € (ou en fonction de la surface à aménager)	✓	En fonction du nombre de terrains	✓	✓	✓		✓
3	Playground Basket couvert 3x3	437 m ²	280 €	✓		✓	✓	✓	✓	✓
	Playground Basket couvert 5x5	828 m ²	222 €	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4	Playground Basket éphémère	285 m ²	66 €	✓	En fonction du nombre de terrains		✓	✓	✓	✓
5	Salle Éco-basket	1 000 m ²	700 €	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

L'ensemble des coûts annoncés dans ce document est basé sur des estimations et uniquement donné à titre indicatif.

6-1 Playground Basket 3x3 ou 5x5

- 29 000 €HT pour un terrain de 3x3
- 70 000 €HT pour un terrain de 5x5 (ou 2 terrains de 3x3 face à face)

6-2 Couverture de terrain extérieur de 3x3

- 122 730 €HT pour un terrain de 3x3 couvert

Option éclairage : 9 800 €HT

- 185 690 €HT pour un 2 terrains 3x3 face à face (ou un terrain de 5x5)

Option éclairage : 15 200 €HT

- 282 880 €HT pour 4 terrains de 3x3 (ou 2 terrains de 5x5)

Option éclairage : 26 500 €HT

6-3 Playground Basket éphémère 3x3

- 18 890 €HT (But de basket compris)

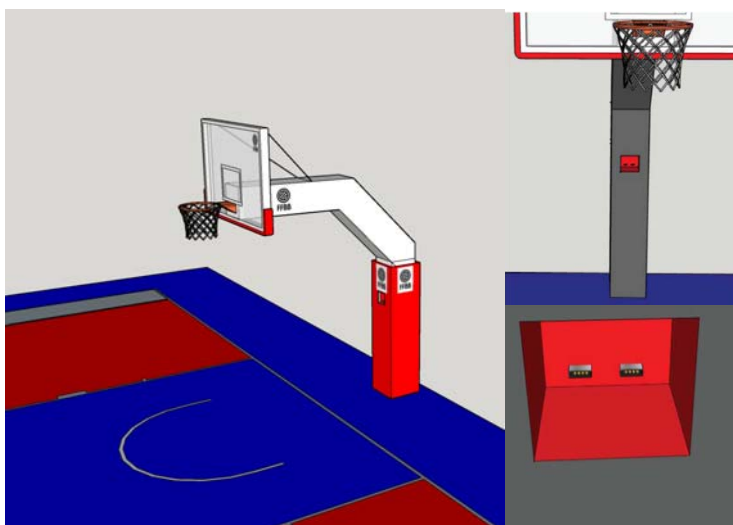
6-4 Salle Eco Basket

- 700 €HT / m²

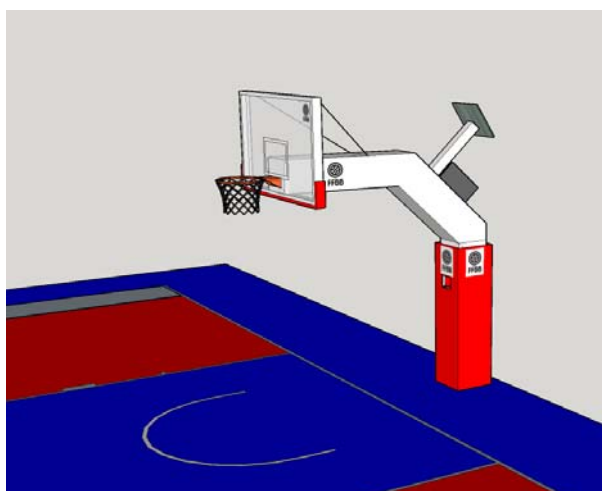
7- Option(s) et Innovation(s) technologique(s)

But de Basket Connecté

- Alimentation courant faible (par le sol)

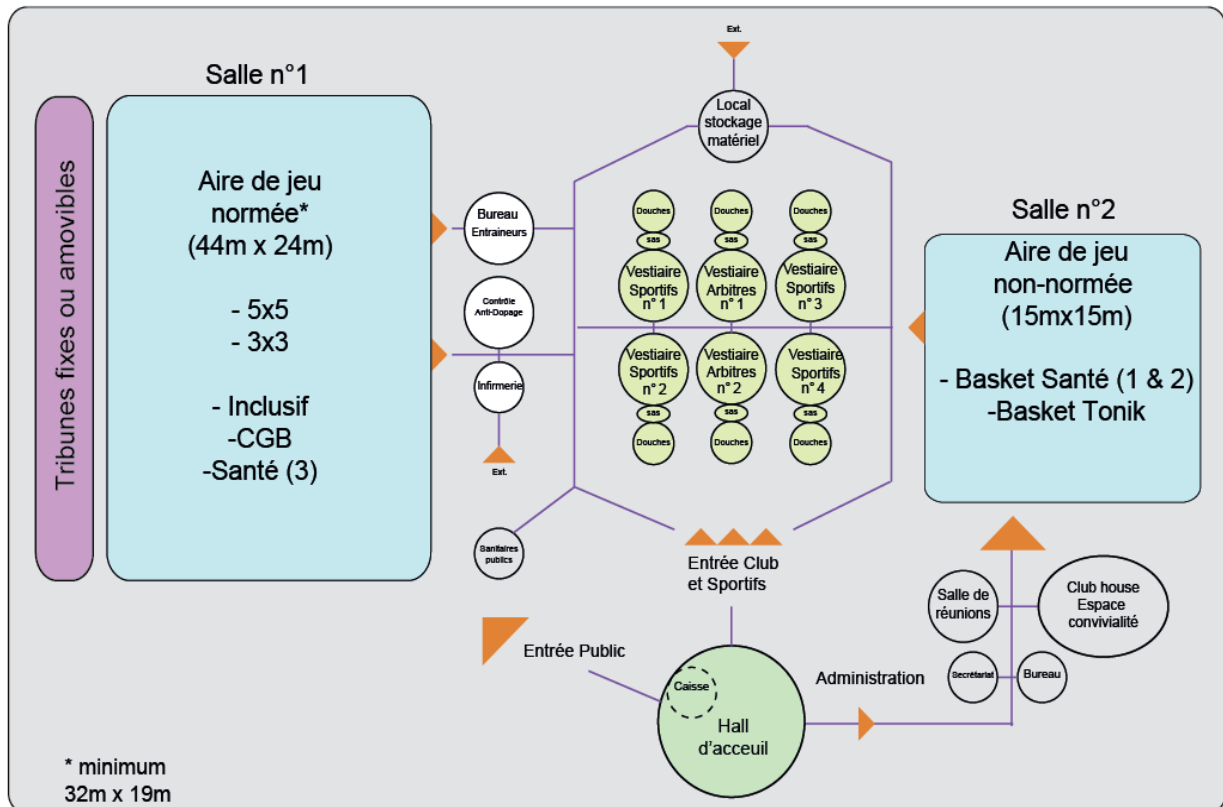


- Alimentation d'un plug double USB par Batterie / Cellule Photovoltaïque (Buts USB /Borne USB)



8- Équipement VxE (Vivre Ensemble)

8-1 Schéma fonctionnel



8-2 Équipements et matériels sportifs intérieur

Équipement Salle n°1

- 2 buts de basket spécifique Basket Inclusif mixte équipés de 2 cercles par mat (l'un à 1m de haut et le second à 2m)
- 2 ancrages latéral au niveau du milieu du terrain pour but Basket Inclusif

- Pour accueillir un Centre Génération Basket+ Basket Handicap invisible

- 4 buts de basket réglable en hauteur 2m60 et 3m05 ou 4 buts fixation murale ou relevable en charpente
- 4 ancrages latéral pour buts

Équipement salle n°2, espace de pratique spécifique Vivre Ensemble

- 2 paniers mural réglables en hauteur
- Sono avec micro bouche+ écrans
- Miroirs
- Espaliers
- Rangement :
 - Mural en hauteur pour des swiss-ball
 - Fermé pour le petit matériel
 - Pour buts Basket Inclusif
 - Pour but basket Santé

9- Glossaire

AAPC ou AAC : L'avis d'appel public à la concurrence est une annonce publiée par le pouvoir adjudicateur ou d'entité adjudicatrice destinée à informer les candidats potentiels à un marché des principales caractéristiques de ce dernier. L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été renommé avis d'appel à la concurrence (AAC) avec la réforme des marchés publics de 2016.

ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux.

AOR : Assistance aux Opérations de Réception.

La maîtrise d'œuvre contrôle l'ensemble des travaux effectués et de la réalisation des prestations jusque dans leurs ultimes détails. Il se charge aussi du décompte général des factures des différents prestataires et solde les comptes de chantier.

AMO (ou AMOA) : Assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'AMO est un professionnel de l'acte de construire. Il a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter le projet. Il a un rôle de conseil et, ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

APD : Avant-Projet Définitif.

Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :

Pour les éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment :

De déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;

D'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;

De définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;

D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;

De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;

De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Pour les éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment :

D'arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage ainsi que son aspect ;

De définir les matériaux ;

De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;

D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;

De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

APS : Avant-Projet Sommaire.

Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :

Pour les éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment :

De préciser la composition générale en plan et en volume ;

D'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;

De proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;

De préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;

D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.

Pour les éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment :

De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées ;

D'indiquer des durées prévisionnelles de réalisation ;

D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées.

CCAG : Le cahier des clauses administratives générales est un document qui fixe l'ensemble des aspects contractuels d'un marché (conditions d'exécution des prestations, de règlement, de vérification des prestations, de présentation des sous-traitants, délais, pénalités, conditions générales...).

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières : Document contractuel rédigé par l'acheteur dans le cadre notamment d'un marché public, dont il fait partie des pièces constitutives.

CCTP : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est un document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public ; Il est rédigé par la maîtrise d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public.

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises. Il est utilisé pour les appels d'offres et autres procédures de consultation

DET : Direction de l'Exécution du ou des contrats de Travaux.

DOE : Dossier des ouvrages exécutés.

La constitution du dossier des ouvrages exécutés fait partie de l'élément de mission d'assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire est un document détaillant le montant d'un acte d'engagement dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

ESQ : Études d'esquisse.

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment. Les études d'esquisse ont pour objet :

De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux ;

De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.

EXE : Études d'exécution.

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment. Les études d'exécution permettent la réalisation de l'ouvrage.

MOA : La Maîtrise d'Ouvrage, aussi dénommée maître d'ouvrage est l'entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage. La maîtrise d'ouvrage est à l'origine de l'idée de base du projet et représente, à ce titre, les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné.

MOE : La Maîtrise d'Œuvre, aussi dénommée maître d'œuvre est la personne physique ou morale choisie par le maître d'ouvrage pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de

choix techniques¹, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges. Un maître d'œuvre ne peut pas effectuer de travaux.

PRO : Études de Projet. Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment. Les études de projet [PRO] ont pour objet :

De préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ;

De déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;

De préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ;

D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré ;

De permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation ;

De déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

FFBB 2024

Contactez-nous

infra@ffbb.com

01 53 94 25 00